



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 03/07/2026

date de convocation : 26/06/2026

n° de délibération : DE2026 - 34

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 11

suffrages exprimés : 11 (pour-11, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :
**Réhabilitation du puits de pompage
d'Esclanèdes : plan de financement et
demandes de subvention**

Le trois juillet deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice VIDAL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BOUDON Edith	X		
BRÉMOND Martine	X		
DE ALBUQUERQUE Elodie	X		X
ETTON Catherine	X		
FAUCOMPRÉ Stéphane	X		
LUSSON Jean-Jacques	X		
NOUET Lionel	X		
PALMIER Yannick	X		
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Le puits-captage-pompage du Bruel, situé au Grand Planet de la commune d'Esclanèdes, assure l'alimentation en eau du réservoir de Marance. L'eau est refoulée depuis le puits avec une pression de 20 bars et transite par une conduite d'environ 1.69 km jusqu'au réservoir. Ce dernier garantit l'approvisionnement en eau de toute la commune et offre une autonomie d'environ 2 jours en condition normale de consommation.

Le puits-captage-pompage du Bruel présente aujourd'hui un état de dégradation avancée. Les équipements hydrauliques en place (groupes de pompage, canalisations, organes de commande et accessoires) sont fortement vétustes, générant un risque accru de défaillance. Par ailleurs, les éléments de serrurerie et le génie civil sont également affectés par une corrosion généralisée, compromettant la stabilité et la durabilité de l'ouvrage.

Dans ce contexte, une réhabilitation complète est nécessaire afin de garantir la sécurité des accès, la fiabilité de l'exploitation et la continuité du service d'alimentation en eau.

Monsieur le Maire présente :

- le mémoire technique préparé par l'entreprise GAXIEU mentionnant le devis pour les travaux à prévoir ;
- le devis de l'entreprise GAXIEU pour son assistance technique.

Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement de cette opération sur le budget « eau assainissement » et les demandes de subventions s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le plan de financement suivant :

	montant HT, en €	%
Subvention : Etat DETR	42 127.00	50
Subvention : Conseil Départemental	25 276.20	30
Fonds propres	16 850.80	20
Total des dépenses subventionnables	84 254.00	100

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 048-214800567-20260703-DE2026_34-DE



SOLLICITE :

- auprès de l'Etat, une aide financière à hauteur de 42 127.00 €
- auprès du Conseil Départemental, une aide financière à hauteur de 25 276.20 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

Le secrétaire de séance,
Elodie DE ALBUQUERQUE

Le Maire,
Fabrice VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Téléréours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr